

Image not found or type unknown



## temps de réponse du procureur (notification

Par **jack123**, le **05/10/2020** à **21:58**

Bonsoir,

Je désire changer de prénom, L'officier d'état civil n'ayant pas trouvé de motif légitime et elle a transmis ma demande au procureur depuis le 21 août dernier et aucune nouvelle, onn est le 5 octobre

Y a t'il un délai maximale pour sa réponse ?. Des fois, l'administration a deux mois pour répondre.

Cordialement,

Jr

Par **Zénas Nomikos**, le **06/10/2020** à **12:15**

Bonjour,

je vous suggère d'écrire au parquet.

Par **youris**, le **06/10/2020** à **16:42**

bonjour,

le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885> indique:

**L'officier d'état civil doit saisir le [procureur de la République](#) s'il estime que votre demande n'a pas d'intérêt légitime.**

*Si le procureur s'oppose au changement de prénom, la décision vous est [notifiée](#).*

*Vous pouvez alors saisir le [juge aux affaires familiales](#).*

*Le juge compétent est celui du tribunal auprès duquel le procureur exerce ses fonctions.*

*Lisez attentivement la décision du Procureur pour connaître les voies et délais de recours*

ce n'est pas à vous de saisir le procureur mais à l'officier d'état civil qui a refusé votre demande.

salutations